

Numéro	DL250702-DEVE01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaines de compétences par thèmes – Enseignement	
Objet	Labellisation "ma commune aime lire et faire lire"	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 2 juillet 2025 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-cinq le deux juillet à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLI Claude, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, FRUH Marie-Josée, CARTELLI Olivier, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur RICHARD Yvon ayant donné procuration à Monsieur FRUH Hervé
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame MADGELAINE Séverine ayant donné procuration à Monsieur FROEHLI Claude
- Madame LONGECHAL Béatrice ayant donné procuration à Monsieur CARTELLI Olivier
- Monsieur STROH Nicolas ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud
- Madame CASTELLON Martine
- Monsieur BACHMANN Emmanuel

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	28
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation et affichage :	26 juin 2025
Date de publication délibération :	
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20250702-DL250702-DEVE01-DE
Date de réception préfecture : 21/07/2025

Numéro	DL250702-DEVE01	1/3
Matière	Domaines de compétence par thème - Enseignement	

IV. ENFANCE – JEUNESSE

1. LABELLISATION « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »

L'association « *Lire et faire lire* », dans le cadre de son programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle, propose des séances de lecture aux enfants pour stimuler le plaisir de lire.

Cette action culturelle, mise en œuvre par des bénévoles, vise à accompagner les enfants dans la découverte du livre et leur apprentissage de la lecture.

Dans le cadre de son Projet éducatif territorial, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden renforce depuis plusieurs années la qualité de l'offre éducative proposée en direction des enfants, en lien avec les partenaires éducatifs du territoire.

C'est à ce titre qu'elle a souhaité mettre en place l'action « *Lire et faire lire* ». Le programme s'adresse, au sein de la Ville, aux structures d'accueil de la petite enfance d'une part, et aux écoles d'autre part.

La Ville a souhaité poursuivre son partenariat avec l'association « *Lire et faire lire* » et le label « *Ma commune aime lire et faire lire* » permet de reconnaître l'engagement des communes et favorise la mobilisation des bénévoles de l'association « *Lire et faire lire* » afin de renforcer l'action locale en faveur de la lecture.

La candidature au label « *Ma commune aime lire et faire lire* » semble aujourd'hui cohérente.

Pour pouvoir s'inscrire dans ce dispositif, les communes doivent faire acte de candidature en répondant à un questionnaire en ligne avant le 30 juin 2025 et doivent envoyer, avant la rentrée de septembre, la délibération du Conseil municipal qui indique la volonté de s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire.

La Ville souhaite déposer sa candidature au label « *Ma commune aime lire et faire lire* » et poursuivre son engagement dans la promotion de la lecture sur son territoire.

Le dossier de candidature propose différents items permettant de structurer l'intervention sur la commune. 9 sont proposés et 3 sont obligatoirement sélectionnés dans la liste suivante :

- 1 : Communiquer sur les actions menées par les bénévoles dans les différents médias communaux pour valoriser et développer la mise en place du programme
- 2 : Favoriser la présence de Lire et faire lire dans les activités proposées en temps périscolaire
- 3 : Favoriser la présence de Lire et faire lire dans un PEdT (Projet éducatif territorial) ou dans le contrat de ville

Numéro	DL250702-DEVE01	2/3
Matière	Domaines de compétence par thème - Enseignement	

- 4 : Inciter au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique,
- 5 : Associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales
- 6 : Associer les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales
- 7 : Valoriser et reconnaître les seniors engagés dans ce bénévolat (remise de médaille, réceptions, invitation aux activités de la commune...),
- 8 : Participer au financement de l'accompagnement des bénévoles (soutien financier à la coordination départementale pour la formation des bénévoles, ...)
- 9 : Autre(s) à préciser :

Le comité d'experts attribue chaque année autant de labels que de communes ayant candidaté et répondant aux critères du label. Ce label est attribué pour une durée de 4 ans.

En cohérence des enjeux du territoire, il est proposé de retenir 5 items sur les 9 et de structurer l'action communale en ;

- 1 : Communiquant sur les actions menées par les bénévoles dans les différents médias communaux pour valoriser et développer la mise en place du programme
- 3 : Favorisant la présence de Lire et faire lire dans un PEdT (Projet éducatif territorial)
- 4 : Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique
- 5 : Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales
- 6 : Associant les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2541-12,

CONSIDERANT que l'association « *Lire et faire lire* » contribue au développement du goût de la lecture chez les enfants et participe ainsi à la prévention de l'illettrisme ;

CONSIDERANT que le label « *Ma commune aime lire et faire lire* », créé par l'association « *Lire et faire lire* » en partenariat avec l'Association des Maires de France, permet aux communes qui font intervenir des bénévoles Lire et faire lire de faire reconnaître leur engagement en faveur de la lecture ;

CONSIDERANT que la commune d'Illkirch-Graffenstaden souhaite déposer sa candidature au label « *Ma commune aime lire et faire lire* » et poursuivre son engagement dans la promotion de la lecture sur son territoire ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, en conséquence, d'approuver la candidature à ce label ;

Numéro	DL250702-DEVE01	3/3
Matière	Domaines de compétence par thème - Enseignement	

Après en avoir délibéré,

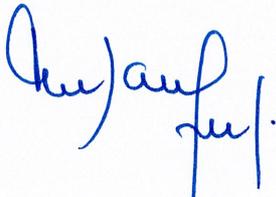
APPROUVE la candidature de la commune d'Illkirch-Graffenstaden au label « *Ma commune aime lire et faire lire* » dans les conditions précisées dans l'exposé des motifs ;

AUTORISE le Maire, ou son représentant à demander le label pour une durée de 4 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20250702-DL250702-DEVE01-DE
Date de réception préfecture : 21/07/2025